

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1) CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Votre (vos) enfant(s) doit être âgés de **2 ans ½ à 16 ans et être inscrit à l'école** .

La carte d'adhérent à la Fédération des Familles Rurales est obligatoire dès l'inscription au centre de loisirs (sauf si elle a été réglé à l'inscription de la périscolaire) elle vous sera facturée en fin de mois. Son coût est de **23 euros**

Vous devez par ailleurs **fournir** pour l'inscription la photocopie : **attestation CAF, et attestation d'assurance.**

2) HORAIRES :

Horaire de l'accueil de loisirs:

Le A.L.S.H. est ouvert le mercredi après midi et lors des vacances scolaires.

🕒 **Le mercredi** : de 7h30 à 19h00

et les vacances scolaires : de **7h30 à 19h00**, possibilité de venir à la demi-journée de **7h30 à 12h00** et/ou de **13h30 à 19h00**.

L'accueil du matin est de 7h30 à 10h et le soir à partir de 17h jusqu'à 19h

Fermeture annuelle de L'ALSH : vacances de Noël et les 15 derniers jours d'août (selon calendrier) ainsi que le matin de la rentrée en septembre .

Horaire d'inscription hors vacances scolaire:

Lundi : 16h20 -19h00

Mardi : de 16h20 à 19h00

Pour un meilleur fonctionnement aucune inscription ne sera prise en dehors de ces horaires.

Si toutes fois ces horaires ne vous conviennent pas n'hésitez pas à prendre rendez-vous au 05-46-94-04-10 clsh.gemozac@orange.fr

3) TARIFS :

Les tarifs de base pour un enfant sont :

½ Journée		Journée	
Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
11,80 €	8,65 €	15,30 €	12,15 €

Tarifs de Base Hors CDC

½ Journée		Journée	
Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
13,30 €	10,15 €	18,30 €	15,15 €

Par ailleurs, **des réductions peuvent-être obtenues grâce au attestation CAF et MSA(photocopie)**

Les chèques vacances et CESU sont acceptés.

4) ASSURANCE / SECURITE :

Une photocopie de votre attestation d'assurance vous sera demandée lors de l'inscription.

Vous devez impérativement, pour des raisons de sécurité :

-accompagner vos enfants dans les locaux du centre de loisirs, et

-prévenir à l'avance par écrit, la responsable, de la personne qui viendra les récupérer.

Le non-respect de ces consignes engagera votre entière responsabilité en cas d'accident.

5)FONCTIONNEMENT / VIE PRATIQUE :

Les activités du A.L.S.H. sont affichés à l'entrée du centre : n'hésitez pas à les consulter régulièrement pour être mieux informés.

**Pour les mercredis et les vacances scolaires, les enfants doivent être inscrits à l'avance .
Les réservations se font via le portail familles ou par mail , par papier , aucune réservation par téléphone ne sera prise en compte.**

L'équipe d'animation se donne le droit de refuser tout enfant non inscrit à l'avance (manque de place...)

Pour des raisons d'organisation les inscriptions sont closes le vendredi pour l'accueil du mercredi , le jeudi précédent le 1er jour pour les vacances solaire.

6) ANNULATION :

Toute inscription du mercredi , non annulée par écrit , au moins 48h avant sera facturée(sauf ordonnance médical).

Les annulations des vacances se feront jusqu'à 7 jours avant le début des vacances .
Pas d'annulation possible pendant les vacances .

Toute annulation demandée après la date butoire(précisée sur le portail familles à l'ouverture des réservations) sera facturée

Le A.L.S.H. fourni le goûter.

Prévoir chaque jour , une gourde ou une bouteille d'eau au nom de l'enfant .

En ce qui concerne les **repas (hors sorties)**, il est pris au restaurant scolaire

Lors des sorties le pique-nique **est à prévoir par les familles.**

L'équipe d'animation reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Merci de rapporter ce coupon à l'accueil de loisirs après avoir lu le règlement intérieur .

NOM :.....

Date et signature :